

Déchets

“La REP peut être un instrument de prévention”

► **Matthieu Glanchant, économiste au Cerna, à l'École des mines de Paris, est intervenu lors des dernières Assises de la Baule sur la responsabilité élargie des producteurs (REP). Il explicite ici cette notion, le rôle qu'elle peut jouer dans la prévention et précise sa différence avec le principe pollueur-payeur.**

Quel regard portez-vous sur la politique française en matière de prévention de la production de déchets ?

Il faut avant tout rappeler le caractère fondamentalement économique du processus de production des déchets de consommation. Ces déchets sont en effet le résultat de deux décisions : la décision d'un consommateur

d'acheter le produit dont la consommation générera des déchets, et celle du producteur en matière de conception du produit. Ces décisions sont interdépendantes à travers le fonctionnement des marchés. Il y a déchet car l'un consomme ce que l'autre produit. Ce processus économique est pour l'instant pas du tout régulé. Alors que la gestion des déchets est de plus en plus coûteuse pour la collectivité, réduire les déchets ne rapporte rien ni au consommateur — puisqu'il finance le service public des déchets avec une taxe forfaitaire, la TEOM — ni au producteur — puisqu'il ne finance pas la post-consommation, sauf dans le cadre de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP). C'est, je crois, cette absence de régulation économique qui explique le rythme annuel d'augmentation de plus de 1 % des quantités de déchets.

Prévention



Matthieu Glanchant

Que faudrait-il faire pour réduire la production de déchets ?

Seuls des signaux économiques forts à destination des consommateurs et des producteurs peuvent modifier la donne. La REP peut les créer. Des producteurs supportant les coûts de la post-consommation les prendront nécessairement en compte lors de la conception de leur produit. En outre, les produits plus riches en déchets deviendront plus chers, ce qui modifiera le comportement d'achat des consommateurs. Tel est en tout cas le principe théorique.

On confond souvent REP et principe pollueur-payeur. Quelle est la différence entre ces notions ?

Le principe pollueur-payeur a été inventé par l'OCDE dans les années 1970. Il s'agissait d'interdire de subventionner les "pollueurs", pour ne pas qu'ils bénéficient d'un avantage concurrentiel par rapport à des producteurs qui feraient les efforts nécessaires pour ne pas polluer.

Son application suppose de déterminer qui est le pollueur. Or en matière de déchets, les pollueurs sont multiples. Le consommateur est un pollueur, puisque c'est lui qui se défait de l'objet ou du produit. Mais ce n'est pas lui qui maîtrise les choix sur les constituants du produit, sa durée de vie..., choix qui relèvent plutôt du producteur. L'exploitant de l'usine d'incinération ou celui du centre de stockage est lui aussi un pollueur, puisque le traitement des déchets génère des émanations gazeuses, des lixiviats... qui sont autant de polluants. Dans l'absolu, il faudrait donc plutôt écrire "principe pollueurs-payeurs", au pluriel. Ce qui revient à limiter la portée pratique de ce principe dans le cas des déchets.

Egalement inventée par l'OCDE, la responsabilité élargie du producteur (REP) désigne autre chose. Il s'agit d'imputer la responsabilité de la fin de vie du produit à son producteur et à son concepteur, en l'obligeant à financer tout ou partie des coûts d'élimination du déchet. La REP, parce qu'elle responsabilise les producteurs et concepteurs en amont, peut être un instrument de prévention. Pour qu'elle soit un bon instrument, il faut que le transfert des coûts de la post-consommation soit intégral, pour une raison simple : plus les coûts internalisés par les producteurs sont élevés, plus l'incitation à la prévention est grande. En Allemagne, par exemple, les contributions au DSD sont supérieures de 10 à 20 fois à celles payées en France à Eco-Emballages. La plus grande partie de l'écart provient de coûts de la



Un des visuels de la campagne sur la prévention de la production de déchets.

Pour Matthieu Glachant, la production de déchet est un processus économique, actuellement pas ou peu régulé.

post-consommation plus élevés en Allemagne, du fait notamment de l'importance du recyclage.

Comment jugez-vous les applications de la REP en France ?

Les programmes de REP existants (emballages, pneus, DEEE, VHU, etc.) ont essentiellement été conçus dans une optique de promotion du recyclage et de la valorisation, et beaucoup moins dans une optique de prévention. Cette priorité s'incarne dans des objectifs de recyclage quantifiés souvent intégrés dans des arrêtés d'agrément pilotant ces dispositifs, alors que les objectifs de prévention sont absents ou vagues et imprécis.

Si l'on souhaite réellement que les programmes de REP promeuvent la prévention, il faut leur fixer des objectifs quantifiés de prévention. Les éco-organismes les plus anciens ont très bien su respecter les objectifs de recyclage qui leur étaient imposés. Je leur fais confiance pour atteindre des objectifs de prévention, si on se donne la peine de leur en fixer. ■

Propos recueillis par Olivier Guichardaz